

# ***DidRo***

## **Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2025)**

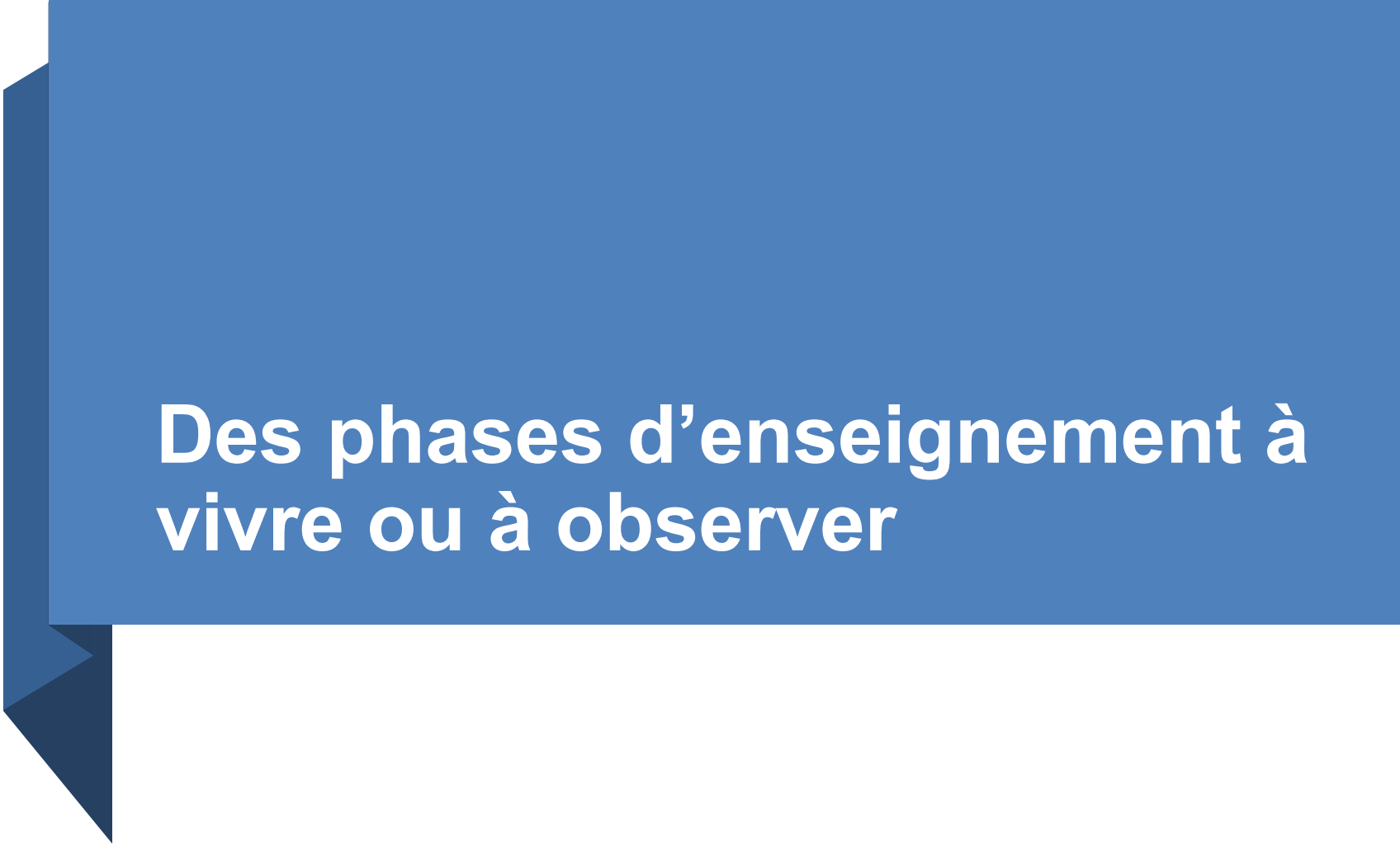
Les grands domaines du droit

Les principaux modèles  
d'enseignement-apprentissage

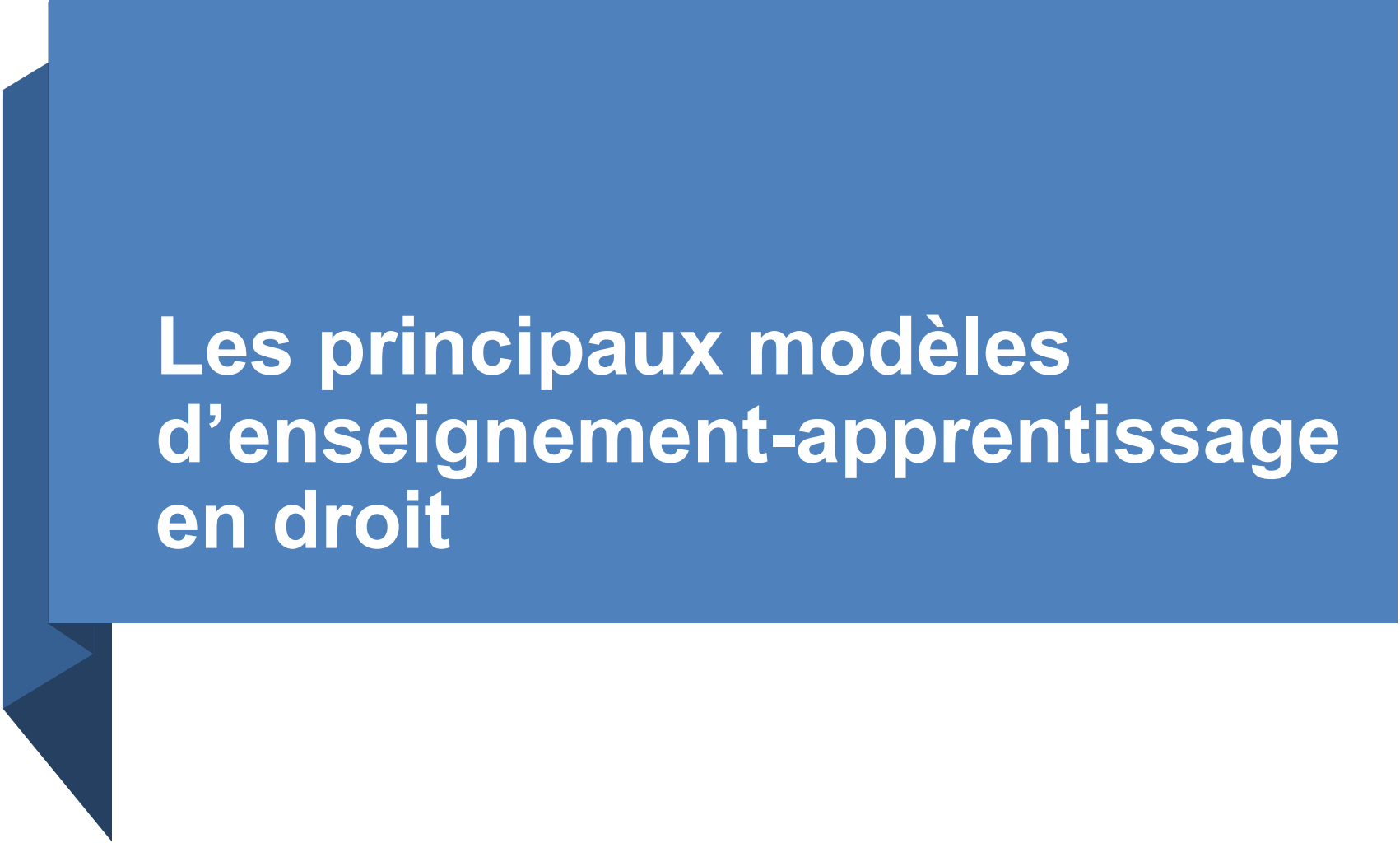
# Petite réflexion sur ce qui fait qu'une leçon de droit soit une bonne leçon de droit !

**Les critères d'une bonne leçon de droit selon vous :**

|  |
|--|
|  |
|  |



**Des phases d'enseignement à  
vivre ou à observer**



# **Les principaux modèles d'enseignement-apprentissage en droit**

**Comment  
est-ce qu'on  
apprend ?**

## Les nombreuses théories de l'apprentissage :

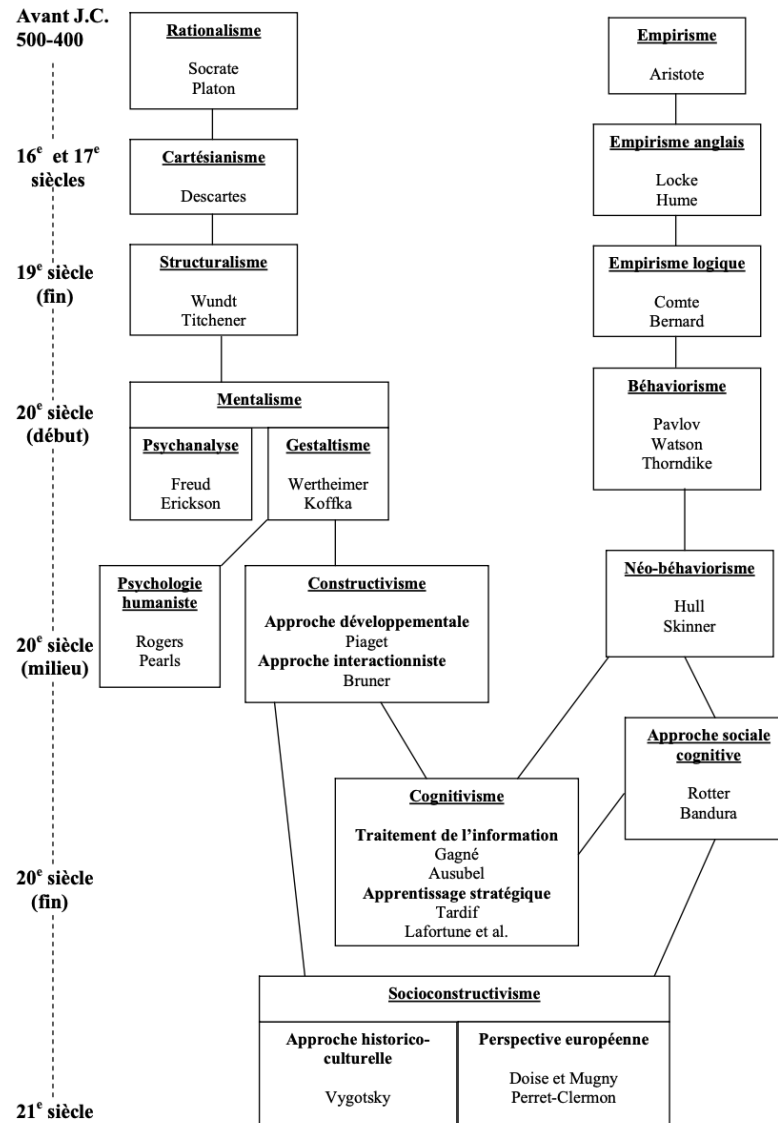
- Behaviorisme  
(comportementalisme)
- Cognitivisme
- Humanisme
- Constructivisme
- Socio-constructivisme
- Connectivisme
  
- et tous les courants qui en  
dérivent...

**De  
nombreuses  
théories,  
mais deux  
paradigmes  
épistémolo-  
giques**

- L'objet de la connaissance prime sur le sujet connaissant (paradigme « ontologique »)
- Le sujet connaissant prime sur l'objet de la connaissance (paradigme « constructiviste »)

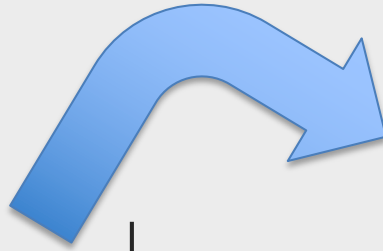


*L'Ecole d'Athènes,  
de Raphaël*

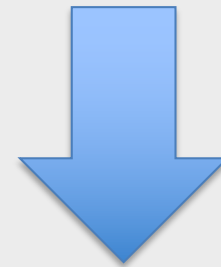


Kozanitis, UQAM

**Comment  
est-ce qu'on  
apprend ?**



**Comment  
est-ce qu'on  
enseigne ?**



**Des modèles  
d'enseignement-  
apprentissage  
en droit ?**

# Les principaux modèles d'enseignement : du vécu aux modèles

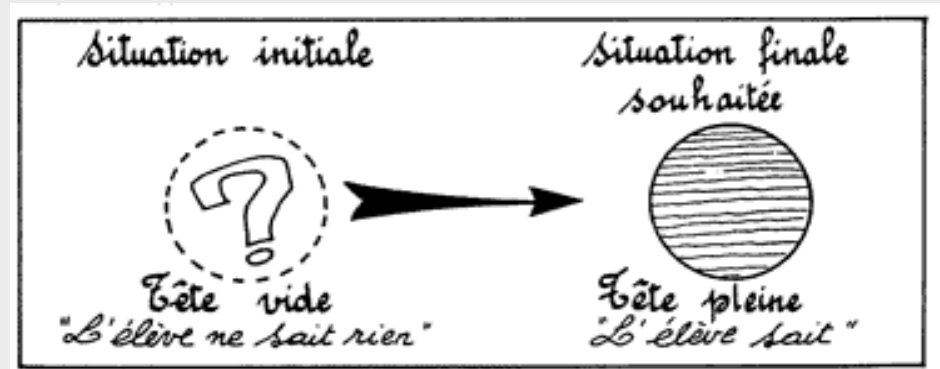
- Les 3 phases d'enseignement sur les grands domaines du droit correspondent-elles à des types d'enseignement différents ?
- Les constats de nos observateurs le démontrent-ils ?
- Peut-on généraliser les remarques faites pour déterminer des modèles différents d'enseignement ?

**Comment est-  
ce qu'on  
enseigne ?**

**Des modèles  
d'enseignement-  
apprentissage**

- **La transmission : enseigner, c'est transmettre le savoir**

(pédagogie traditionnelle et cours magistral, compagnonnage, ...)

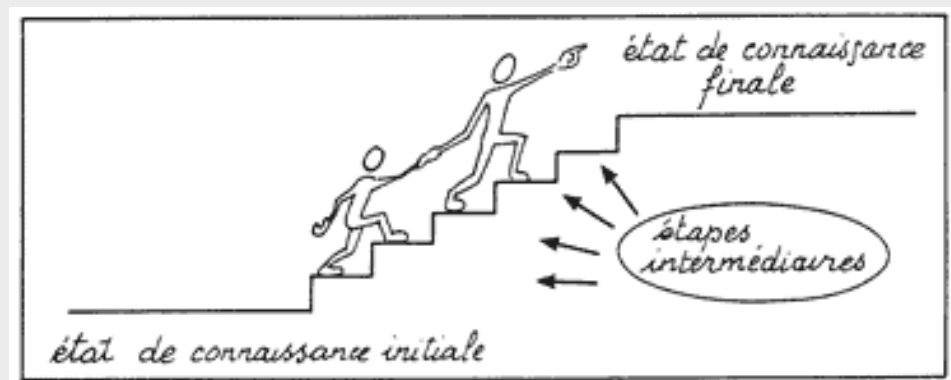


**Comment est-ce qu'on enseigne ?**

**Des modèles d'enseignement-apprentissage**

- **Le guidage : enseigner, c'est faire découvrir le savoir**

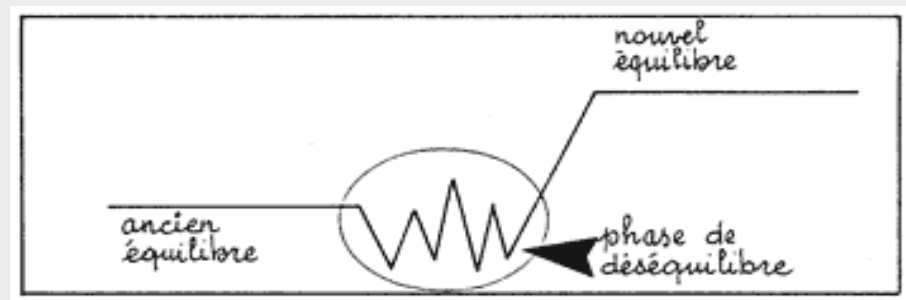
(béhaviorisme, PPO, EAO, pédagogie de la maîtrise, enseignement explicite...)



**Comment est-  
ce qu'on  
enseigne ?**

**Des modèles  
d'enseignement-  
apprentissage**

- **L'auto-socio-construction :  
enseigner, c'est faire  
construire le savoir**  
(socio-constructivisme, pédagogies  
de la découverte, du projet, du  
problème, ...)



## Petite réflexion sur l'utilisation de ces modèles dans l'enseignement du droit

- Formez 4 (5) groupes.
- Observez les exemples distribués d'activités sur les grands domaines du droit et les réponses des élèves.
- Directement sur les feuilles distribuées, reliez ces activités aux différents modèles d'enseignement-apprentissage en les nommant directement sur les documents remis.

# Activité 1

## La structure de l'ordre juridique suisse

- a) Par groupe de 4, classez en *quatre grandes catégories cohérentes* les exemples de relations juridiques qui suivent. Vous inscrivez les numéros de ces relations dans les 4 cases qui suivent.
1. Votre voisin Bernard achète une voiture au garage d'Estavayer de Jacques.
  2. Alain et Romaine de Rossens sont allés en Inde pour adopter Yasmina, une petite orpheline.
  3. La Suisse a signé un accord avec la France pour régler le trafic aérien entre les deux pays.
  4. Après avoir réussi son examen de conduite, Georges demande son permis de conduire auprès du Service de la circulation du canton de Fribourg.
  5. La commune de Charmey a exproprié le champ de Roger pour construire une nouvelle route.
  6. Hier à la gare de Fribourg, Sophie a prêté 100 francs à son cousin Raymond.
  7. Après deux ans de fiançailles, Marc et Sophie ont décidé de se marier dans leur commune de Marly.
  8. Le grand-père de Jules étant mort sans autre descendant, Jules a hérité de toute la fortune familiale.
  9. William, de retour en Angleterre, n'a pas payé la location de son chalet de vacances aux Diablerets.
  10. Mon oncle Marcel touche une rente AI de l'Etat depuis l'été dernier.
  11. La Migros d'Avry vient de signer un contrat de travail avec votre petite sœur.
  12. En 1997, la Suisse a signé la Convention pour les droits de l'enfant, en même temps que de nombreux autres Etats.

A :

B :

C :

D :

- b) En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

A.

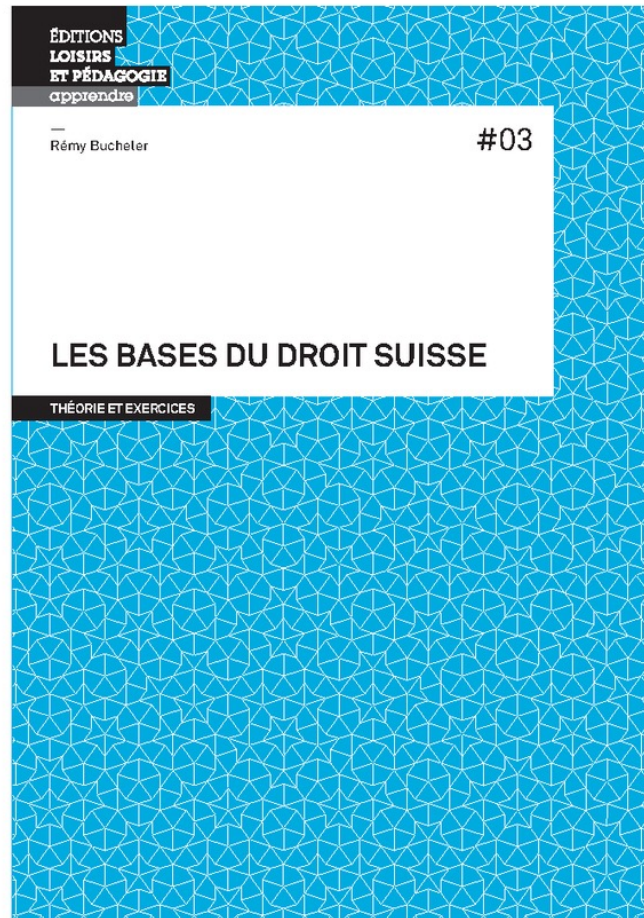
B.

C.

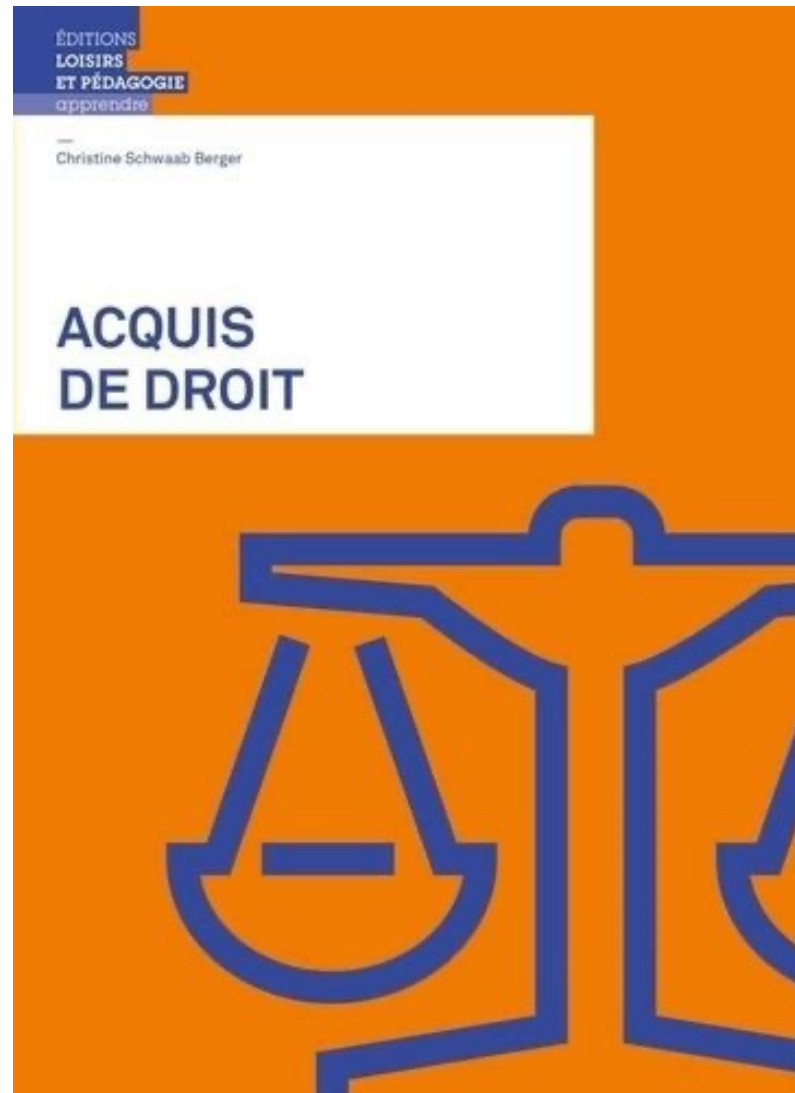
D.

- c) Vous justifiez votre classement en énumérant le ou les critère-s qui vous ont permis de placer ces différents numéros dans ces 4 cases.

# Activité 2



## Activité 3



## La structure de l'ordre juridique suisse

La formulation correcte des questions juridiques est d'une importance capitale car c'est en fonction de ces questions que l'on cherchera les règles légales nécessaires pour résoudre le cas.

Lisez l'article tiré de *La Liberté* du 8 octobre 2012 ci-contre et déterminez tous les intérêts juridiques en jeu.

les intérêts privés en cause :

Une fois les intérêts juridiques déterminés, réfléchissez comment ces intérêts peuvent entrer en conflit et formulez des

questions, puis trouvez les domaines du droit où l'on peut trouver les règles qui se rapportent à ce genre de situation.

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| Questions juridiques : | Domaines du droit touchés : |
|------------------------|-----------------------------|



Gloria Mon U

### Draft of Accounts

Lisez le petit article de presse suivant qui concerne un « incident » passé ce week-end en Valais.

Déterminez deux intérêts publics pertinents et deux intérêts privés pertinents en jeu dans cette situation. Formulez ensuite deux questions juridiques qui se posent dans ce cas et mentionnez les deux domaines du droit qui devraient être concernés (où on devrait trouver les règles légales qui devraient donner une solution aux questions posées).

## Un adolescent vole une voiture et provoque un accident à Riddes

WALSH

Avec un véhicule volé, un jeune de 15 ans a provoqué de nombreux désordres à la circulation au niveau du viaduc de Riddes. Le jeune conducteur a ensuite perdu le contrôle de sa voiture et a pris la fuite à pied.

[illegible]

Watt T100, une voiture est livrée à 180 km/h sur un circuit de vitesse sur l'autoroute du Rhône dans le département de Marigney. Le conducteur prend alors la fuite en accélérant en direction de Rillieux tout en dépassant des voitures par la droite.

A l'intersection du chemin, le jeune de 15 ans s'enjaille au rouge en criant de ses yeux noirs de faim et b'orques en direction de Chamois. L'autocollante peut aussi le corriger de son vétérisme et d'écraser dans la glorieuse de sécurité.

N'ayant pas été blessé par l'accident, l'automobiliste enquêté d'insu au statut de requérant civile prend à son tour le long chemin des accusés de fautes et est de défendre dans les vignes. La Police cantonale vaudoise envoie ensuite l'auteur présumé à Riddes en engageant un chien policier. Le véhicule avait été volé à Thun et ses plaques à Fully.

Date: 05.11.2012, 10:25

|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Deux intérêts publics en cause (2 pts) :</p> <p>1. flasher à 100 km/h</p> <p>2. il vole une voiture</p>                                                                                                       | <p>Deux intérêts privés en cause (2 pts) :</p> <p>1. Il aurait pu blesser des personnes, mise en danger des autres</p> <p>2. s'insérer dans les usages, vole la propriété</p>                               |
| <p>Deux questions (dans vos propres termes) qui se posent au niveau du droit (1 pt) :</p> <p>1. Va-t-il être puni pour son excès de vitesse ou vol de voiture ?</p> <p>2. A-t-il le droit d'être en Suisse ?</p> | <p>Les deux domaines du droit concernés (plus précis que simplement droit public ou droit privé !) (1 pt) :</p> <p>1. Droit administratif, se pénalise<br/>civile et vole</p> <p>2. Droit administratif</p> |

# Activité 5



ECDR 1<sup>ère</sup>

## 3. LES GRANDES SUBDIVISIONS DU DROIT

### 3.1. Droit public - droit privé

Il y a deux grandes catégories dans le droit :

Le droit public, qui fixe l'organisation de l'État et les rapports de l'individu avec l'État.

Le droit privé, qui détermine les rapports des individus entre eux.

Classe les propositions ci-dessous soit dans le droit public, soit dans le droit privé :

|                                                             |        |    |
|-------------------------------------------------------------|--------|----|
| A/Tu loues un appartement                                   | privé  | co |
| B/Tu reçois une amende pour un parking interdit             | public |    |
| C/Tu te maries                                              | privé  | cc |
| D/Tu signes un contrat de travail                           | z      |    |
| E/Tes parents font un recours contre l'autorité de taxation | public |    |

Le droit public et le droit privé donnent les subdivisions suivantes :

### 3.2. Le droit national public

Le droit national public comprend :

#### A/Le droit constitutionnel

Le droit constitutionnel a pour objet l'organisation de l'État et la garantie des droits fondamentaux des individus.

Les droits fondamentaux sont des droits reconnus aux particuliers par l'État. La Constitution fédérale est la source principale des droits fondamentaux (art. 7 à 36 Cst).

↳ CEDH → convention européenne des droits de l'homme



ECDR 1<sup>ère</sup>

Exemples de droits fondamentaux :

- L'égalité de traitement (art. 8 Cst.)

Ce principe concrétise l'idée que tous les humains ont une valeur égale, quelles que soient leurs capacités, aptitudes ou particularités. Ce principe oblige l'État à traiter toutes les personnes sur la base des mêmes critères. Une éventuelle différence de traitement doit reposer sur des critères pertinents.

Qu'en est-il de l'égalité de traitement dans l'exercice des droits politiques ?

Voteur : non respecté car non-éligibles ne votent pas  
 → justifié  
 • incapable de discernement  
 → justifié  
 • +18  
 → ~ justifié

- Le droit à la vie (art. 10 Cst.)

C'est le point de départ et la condition préalable de tous les autres droits fondamentaux. L'une des conséquences en Suisse de ce droit est l'interdiction de la peine de mort. Dans certaines circonstances, l'État est toutefois autorisé à prendre des mesures susceptibles d'entraîner la mort d'une personne (cf. usage par la police d'une arme à feu pour protéger une personne menacée).

Qu'en est-il de l'euthanasie et de l'aide au suicide ?

euthanasie active : qqn te tue directement  
 passive : qqn te tue indirectement

aide au suicide : qqn t'apporte de quoi mourir mais c'est toi qui te tue



# **Les avantages et les limites des principaux modèles d'enseignement-apprentissage en droit**

## Petite réflexion sur l'utilisation de ces modèles dans l'enseignement du droit

- Formez 4 groupes.
- En vous basant sur les exemples de d'activités distribués, sur les phases de cours suivies précédemment et sur votre expérience, répondez aux deux questions suivantes :
  1. Quand est-ce qu'il est opportun, dans un cours de droit, d'utiliser chacun de ces 3 modèles ?
  2. A quoi doit-on être attentif pour que chaque modèle soit appliqué de manière efficace ?

## Les avantages du modèle « *transmissif* »

- donner un maximum d'informations en un minimum de temps
- donner des informations sélectionnées par un expert qui a su identifier ce qui est essentiel
- présenter un discours clair, logique et structuré
- faire des liens avec les manuels, les scripts et s'appuyer sur divers supports
- proposer des illustrations pertinentes et faire des liens rapides avec l'actualité
- utiliser la dimension « théâtrale » de l'enseignement pour captiver son auditoire
- préparer les élèves à une évaluation classique de restitution de connaissances
- ...

***Les limites du  
modèle  
« transmissif »***

Un cours magistral est efficace quand on a affaire à un public qui

- est motivé et averti ;
- effectue positivement la démarche de venir s'informer ;
- possède, grosso modo, des structures intellectuelles comparables à celles de l'enseignant ;
- dispose déjà d'éléments de connaissances dans le domaine d'apprentissage considéré.

**Les 8  
postulats de  
Saint-Onge :  
*Moi  
j'enseigne,  
mais eux  
apprennent-  
ils ?***

1. La matière que j'enseigne est assez intéressante pour capter l'attention des élèves.
2. Les élèves sont capables d'enregistrer et d'intégrer un flot continu d'informations pendant près de 45 minutes.
3. Les élèves apprennent en écoutant.
4. Les élèves sont des auditeurs avertis et habiles à prendre des notes.
5. Les élèves ont les connaissances préalables et le vocabulaire suffisant pour arriver à suivre les exposés.
6. Les élèves sont capables de diriger leur propre compréhension.
7. Les élèves sont assez sûrs d'eux-mêmes pour dire lorsqu'ils ne comprennent pas.
8. Les élèves peuvent traduire ce qu'ils entendent en action.

## Les avantages du modèle « du guidage »

- La centration sur l'élève
  - L'élève devient l'acteur de son apprentissage.
  - Les objectifs sont formulés en termes spécifiques et opérationnels.
  - Les opérations intellectuelles des élèves sont identifiées et hiérarchisées.
- Une efficacité réelle pour la maîtrise de savoir-faire et les apprentissages techniques
- Une aide précieuse pour une évaluation précise et cohérente

## Les limites du modèle « du guidage »

- La multiplication des objectifs opérationnels (cf. les référentiels sans fin des objectifs...)
- La confusion entre l'objectif opérationnel, le comportement observé et l'apprentissage réellement effectué
- Le risque de perte de sens global de l'apprentissage (gravir des marches, mais sans monter l'escalier...)
- L'acquisition de savoir-faire et non de compétences

## Une note sur le cours dialogué...

Des questions pour rompre la monotonie du discours et susciter la participation des élèves

D' accord, mais...

- quels types de questions ?
- des questions pour deviner le discours de l'enseignant ou pour découvrir un nouveau savoir ?
- qui répond aux questions et combien d'élèves « participent » réellement ?

Avec le cours dialogué, est-on dans le modèle du guidage ou est-on toujours dans le modèle transmissif, malgré l'illusion de l'activité des élèves ?

# Une note sur l'enseignement explicite...



- GAUTHIER C., BISSONNETTE S., CASTONGUAY M., *L'enseignement explicite des comportements. Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*, Montréal, Chenelière Éducation, 2016.
- GAUTHIER C., BISSONNETTE S., RICHARD M. (2013). *Enseignement explicite et réussite des élèves. La gestion des apprentissages*, Bruxelles, De Boeck, 2013.

Marie **Bocquillon**, Université de Mons (Belgique)  
Clermont **Gauthier**, Université Laval (Canada)  
Steve **Bissonnette**, TÉLUQ (Canada)  
Antoine **Derobertmasure**, Université de Mons (Belgique)



Enseignement explicite et développement de compétences : antinomie ou nécessité?<sup>1</sup>

Explicit instruction and skills development: antinomy or necessity?

## MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT EXPLICITE

L'enseignement explicite est une pédagogie active de type *instructionniste*, particulièrement utile pour les apprentissages fondamentaux en lecture, en écriture et en mathématiques. L'enseignement explicite permet de réduire la charge cognitive lorsque les apprentissages sont nouveaux et complexes.

### mise en situation

#### L'ENSEIGNANT

présente les connaissances, les habiletés et/ou stratégies de la leçon

- ♦ présentation de l'objectif d'apprentissage
- ♦ traduction de l'objectifs en résultats escomptés
- ♦ activation, vérification et enseignement des connaissances préalables

### pratique guidée

#### L'ÉLÈVE

applique la manipulation, la technique avec de l'aide

- ♦ réalisation de tâches semblables, notamment en équipe (pratique partagée + enseignement réciproque)
- ♦ interroger régulièrement les élèves
- ♦ rétroaction constante

### objectivation et entraînement

#### L'ÉLÈVE

explique ce qu'il a appris et s'entraîne régulièrement

- ♦ tableaux d'ancrage, schémas, réseaux conceptuels...
- ♦ révisions fréquentes afin de maintenir solidement dans la mémoire à long terme



Infographie créée par Benoit WAUTELET pour ses formations  
Document revu par Steve BISSONNETTE et Bernard APPY

## Les avantages du modèle « de l'auto- socio- construction »

- Une prise en compte des sciences de l'éducation
  - La recherche du sens des apprentissages
  - La volonté d'impliquer les élèves dans la construction des savoirs
  - La fin de la tyrannie du programme par contenus
  - Le travail de groupe à l'honneur
- Une réflexion plus profonde sur l'épistémologie de la discipline juridique
  - Nuancer le positivisme juridique pour éviter les dangers de la *technicité* et de la *réification* du droit
  - Axer l'enseignement sur des questions, des problèmes pour construire des concepts juridiques

## **Les limites du modèle « de l'auto-socio- construction »**

- Un enseignement exigeant, révolutionnant la posture du « maître » dans sa classe !
- Un enseignement chronophage !
- Un enseignement mettant l'accent sur les tâches complexes, voire des compétences :
  - Tout projet d'enseignement peut-il se réduire en termes de compétences et de résolution de problèmes ?
  - Quelle place réelle pour les savoirs disciplinaires ?
  - La difficulté de l'évaluation des compétences...

# Alors quel modèle choisir pour l'enseignement du droit ?

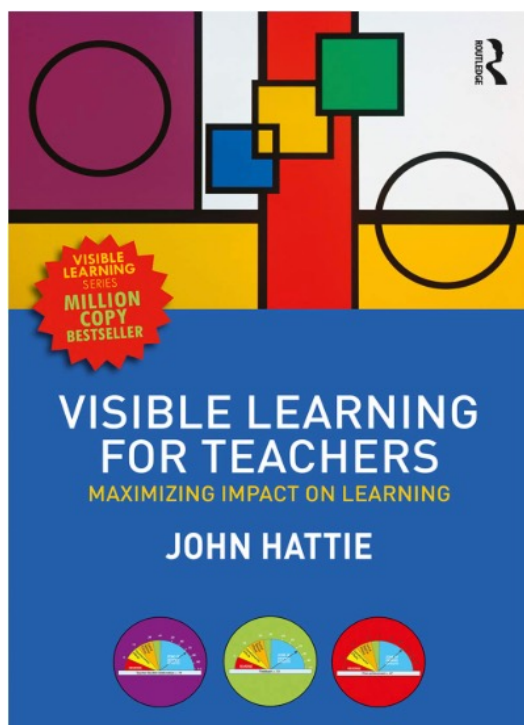
Une réponse de juriste : ça dépend !

- de la matière
- de la classe
- du professeur
- de la plage horaire
- ...

Mais une certitude : il faut varier les modèles !

# Des dispositifs efficaces pour les apprentissages

HATTIE J., *Visible learning : a synthesis of over 800 meta-analyses relating to achievement*, London/New York, Routledge, 2009.



## Ce qui aide et ce qui nuit selon John Hattie (extrait)



<https://visible-learning.org/fr/john-hattie-classement-facteurs-reussite-apprentissage/>

**HATTIE J., *L'apprentissage visible pour les enseignants; connaître son impact pour maximiser le rendement des élèves,***

**Québec, Presse de l'Université du Québec, 2017.**



**Il est plus probable qu'un enseignant ait un effet positif sur ses élèves s'il...**

- apporte beaucoup d'aide et de soutien à ses élèves ;
- établit des relations positives avec ses élèves ;
- a des attentes claires quant aux objectifs d'apprentissage ;
- adopte des stratégies d'enseignement éprouvées par la recherche ;
- ajuste ses stratégies d'enseignement en fonction de leur effet sur l'apprentissage des élèves ;
- vise l'amélioration constante de sa pratique.

#### **Les stratégies d'enseignement les plus efficaces**

- L'enseignement direct
- L'enseignement de la prise de notes et de méthodes d'étude
- La pratique espacée dans le temps
- Les rétroactions
- L'enseignement d'habiletés métacognitives
- L'enseignement des habiletés de résolution de problème
- L'enseignement réciproque
- La pédagogie de la maîtrise (Mastery learning)
- Les réseaux de concepts
- Les exemples pratiques

#### **Les stratégies qui ont moins d'impact sur l'apprentissage**

- La prise en compte des styles d'apprentissage des élèves
- L'apprentissage basé sur l'exploration et la découverte
- L'enseignement de stratégies de passation d'examen
- L'apprentissage par problèmes
- Donner aux élèves un plus grand contrôle sur leurs apprentissages

## Pour en savoir plus

- Raby C. et Viola S. (dir.), *Modèles d'enseignement et théories d'apprentissage; pour diversifier son enseignement*, CEC, 2022
- Astolfi J.-P., *L'école pour apprendre*, ESF, 2018 (en particulier le chapitre « Trois modèles pour enseigner »)
- Pelpel P., *Se former pour enseigner*, Dunod, 2005 (en particulier les chapitres « Choisir et utiliser une méthode d'enseignement » et « Nous enseignons, ils apprennent »)
- Goupil G. et Lusignan G., « Des théories de l'apprentissage à l'enseignement », in Fournier M. (dir), *Eduquer et former*, Editions Sciences Humaines, 2016
- Une fiche de synthèse faite par l'Université de Lorraine et disponible ici : <https://sup.univ-lorraine.fr/les-theories-de-lapprentissage/>